

# ABONNEMENT ÉLÈVES, ÉTUDIANTS ET APPRENTIS

➤ Elèves, étudiants, apprentis : il vous permet de voyager à votre gré et à moindre coût entre votre domicile et votre lieu d'études ou d'apprentissage.

Édition de juin 2014



## ABONNEMENT ÉLÈVES, ÉTUDIANTS ET APPRENTIS

IL VOUS PERMET DE VOYAGER À VOTRE GRÉ ET À MOINDRE COÛT ENTRE VOTRE DOMICILE ET VOTRE LIEU D'ÉTUDES OU D'APPRENTISSAGE.

### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les élèves de moins de 21 ans
- Les étudiants de moins de 26 ans
- Les apprentis de moins de 23 ans

Pour vous rendre de la gare desservant votre domicile à la gare desservant votre lieu d'études ou d'apprentissage. Les âges indiqués s'entendent à la date initiale de l'abonnement.

### COMMENT L'UTILISER ?

- Vous vous présentez à un guichet SNCF avec les éléments suivants :
  - Un **certificat de scolarité** ou une **attestation de l'employeur** établi sur le formulaire ci-joint en pages 3 et 4.
  - Une **pièce d'identité** officielle.
  - Deux **photos d'identité** récentes.

Dans certains cas votre gare peut vous demander de remplir un formulaire complémentaire.

Votre abonnement vous est remis le plus souvent immédiatement, au plus tard sous huit jours.

### DE QUOI EST IL COMPOSÉ ?

- D'une **carte nominative** comportant la photographie, le trajet, la classe de voiture et la période de validité ainsi que :

POUR LES PARCOURS HORS LIGNE À GRANDE VITESSE

- **Des fichets mensuels ou hebdomadaires** permettant un nombre de voyages illimité pendant leur durée de validité.

POUR LES PARCOURS EMPRUNTANT UNE LIGNE A GRANDE VITESSE

- **Des fichets mensuels** au nombre limité à neuf trajets simples par mois (avec paiement du montant de la réservation « place assise » quel que soit le TGV emprunté).

Au-delà de neuf trajets par mois, une réduction de 50% sur le prix plein tarif de 2<sup>de</sup> classe est accordée.

### QUELLE EST SA DURÉE DE VALIDITÉ ?

- La carte a la **même durée de validité que le certificat** délivré par l'établissement ou l'employeur.
- Les fichets ont une **validité mensuelle ou hebdomadaire**.
- Il est possible de **souscrire un abonnement** au cours de l'année scolaire sous certaines conditions.

### PEUT-ON LE MODIFIER EN COURS D'ANNÉE ?

- **Oui**, il est possible de le modifier. Les parcours et ou la classe de voiture.

### QUE FAIRE EN CAS DE PERTE ?

- **Avisez immédiatement la gare SNCF** où vous avez acheté votre abonnement.
- **Votre abonnement peut être remplacé** sous certaines conditions moyennant le paiement des frais de remplacement.
- Pour les cas particuliers **des solutions existent**. Renseignez-vous dans les points de vente SNCF.

### QUEL EST SON PRIX ?

- Il est fonction de la **longueur du parcours**.
- Votre abonnement peut être **partiellement pris en charge** par une collectivité locale. Renseignez-vous auprès de votre établissement scolaire.

Les renseignements qui figurent sur le présent imprimé :

- Ne sont pas exhaustifs et sont donnés à titre indicatifs. Renseignez-vous en gare.
- Sont donnés sous réserve des modifications qui pourraient être apportées après son édition.